

LES INSTANCES

Le conseil de la vie sociale : Un Conseil de la Vie Sociale réunit des représentants des résidents et des familles des EHPAD et de l'USLD. Il a pour objectif de permettre l'échange entre les résidents et l'institution sur les questions relatives à la vie dans la structure. Installé depuis juillet 2005, il se réunit au minimum 3 fois par an sur convocation de son président.

Ce dispositif n'exclut pas l'expression individuelle du résident auprès du membre du personnel de son choix.

LES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Représentants des personnes accueillies

Elus Titulaires : M. Michel DUTHEIL (EHPAD L «es Marronniers »)
M. Robert PRUDHON (EHPAD « Le Domaine d'Eole »)

Elus suppléants : Mme Lucienne FAUVE (EHPAD « Les Marronniers »)
M. Raymond MORU (EHPAD « Les Marronniers »)

Représentants des familles et représentants légaux des personnes accueillies

Elus titulaires : M. Jean-Jacques COLLIOT (EHPAD « Les Marronniers »)
Mme Arlette AUGUSTE (USLD « Les Blés d'Or »)
Mme Anne BOREL de BRETIZEL (USLD « Les Blés d'Or »)

Elu suppléant : M. Raymond RAUX (USLD « Les Blés d'Or »)

La commission des menus : Une fois par semestre, une commission des menus se réunit. Chaque résident et sa famille sont invités à y participer et à s'exprimer (cf règlement intérieur)

La commission d'admission : La commission d'admission, composée du médecin coordonnateur, du directeur de la gérontologie, du Cadre Supérieur de Santé, du cadre de santé, d'infirmières diplômées d'état, d'agent administratif et d'un membre représentant les usagers et les familles, étudie et donne un avis sur l'éventuelle admission.

Si l'avis rendu est favorable, la personne est inscrite sur une liste d'attente, par ordre de date de validation du dossier par la commission. Elle est contactée dès qu'une place se libère. Ensuite, une visite de pré-admission faite par le médecin coordonnateur et un personnel soignant valident ou pas l'admission en Maison de Retraite.

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (C.R.U.Q.P.C.) :

La C.R.U.Q.P.C. étudie les réclamations, les courriers de satisfaction ou d'insatisfaction et est informée des plaintes émises par les résidents de l'Unité de Soins de Longue Durée et/ou leurs familles. C'est un médiateur important pour les usagers.